

GRILLE TARIFAIRE DES HONORAIRES AU 23/08/2021
Articles L144-1 et annexe 4-9 du Code de commerce

Nature des prestations	Evaluation du coût ou du temps passé
VENTE IMMOBILIERE	
Promesse de vente/promesse d'achat/compromis	150,00€ TTC
Engagement irrévocable de remboursement d'un prêt relais	120,00€ TTC
Procuration	60,00€ TTC par procuration
Procès-verbal d'assemblée générale	72,00€ TTC par procès-verbal
Etablissement d'un décompte de répartition du prix entre les vendeurs	1/2 heure de travail environ sur la base horaire de 120,00€ TTC/heure
Calcul de l'impôt sur la plus value immobilière	Durée de travail très variable suivant la complexité sur la base horaire de 120,00€ TTC/heure (minimum de 120,00€ C TTC)
Non réalisation de la vente	150,00€ TTC
SUCCESSIONS	
Procuration	60,00€ TTC par procuration
Acte d'option du conjoint survivant	180,00€ TTC
Règlement des factures liées à la succession	24,00€ TTC par facture
Estimation immobilière par bien expertisé	180,00€ TTC
Déplacement pour la réalisation d'un acte (inventaire du mobilier...) ou d'une estimation hors de l'agglomération Orléanaise	1€ HT par kilomètre (minimum 70,00€ TTC)
Demande de certificat d'urbanisme informatif	24,00 TTC par demande
Demande de certificat d'urbanisme pré-opérationnel	180,00€ TTC par demande
Acte de renonciation à succession	180,00€ TTC
Acte de dépôt d'envoi en possession/constatation de non opposition	180,00€ TTC
Convention de quasi usufruit	300,00€ TTC
Etablissement d'un décompte de répartition entre les héritiers	1 heure de travail environ sur la base de 120€ TTC/heure
Résiliation des abonnements et contrats divers (eau, assurance, électricité, presse...)	30,00€ TTC par document
Démarches de déblocage d'assurance-vie	1 heure de travail environ sur la base de 120€ TTC/heure
Assistance d'un client dans une succession gérée par un autre confrère	Durée de travail très variable suivant la complexité sur la base horaire de 120,00€ TTC/heure (minimum de 120,00€ TTC)
NEGOCIATION IMMOBILIERE	
Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur	4% TTC du prix net vendeur jusqu'à 600.000€ 3% TTC du prix net vendeur au-delà de 600.000€
GESTION LOCATIVE	
Honoraires de gestion à la charge du bailleur	6% HT du loyer encaissé
ESTIMATION IMMOBILIERE	
Honoraires d'estimation immobilière par bien expertisé	180,00€ TTC
Honoraires de déplacement pour la réalisation d'un acte (inventaire du mobilier...) ou d'une estimation hors de l'agglomération Orléanaise	1€ HT par kilomètre (minimum 70,00€ TTC)
BAIL D'HABITATION	
Honoraires de rédaction du bail sans négociation, à la charge du bailleur	1/4 du loyer mensuel + 180€ TTC
Honoraires de rédaction du bail sans négociation, à la charge du locataire	1/4 du loyer mensuel + 180€ TTC (maximum 8€/m ²)
Honoraires de rédaction du bail avec négociation, à la charge du bailleur	1/2 du loyer mensuel + 180€ TTC
Honoraires de rédaction du bail avec négociation, à la charge du locataire	1/2 du loyer mensuel + 180€ TTC (maximum 8€/m ²)
BAIL COMMERCIAL	
Honoraires de rédaction du bail, à la charge du locataire	Minimum : 1 mois de loyer H.T. Ou suivant la complexité du bail, sur la base horaire de 250,00€ TTC/heure

SOCIETES									
Honoraires de statuts de SCI (sans apport immobilier)	1.200,00€ TTC minimum (sauf spécificités : durée de travail très variable suivant la complexité sur la base horaire de 250,00€ TTC/heure)								
Honoraires de de statuts d'autres sociétés (sans apport immobilier)	Durée de travail très variable suivant la complexité sur la base horaire de 250,00€ TTC/heure								
Honoraires de cession de fonds de commerce consistant en : - La constitution du dossier, - La rédaction de la cession de fonds de commerce, - Les formalités postérieures - La rédaction de la promesse de cession - Les honoraires pour distribution du prix de cession	1% HT du prix de cession (minimum de 1.200,00€ TTC) + 500,00€ TTC + 300,00€ TTC Durée de travail très variable suivant la complexité sur la base horaire de 250,00€ TTC/heure								
Honoraires de cession de parts consistant en : - La constitution du dossier, - La rédaction de la cession de parts, - Les formalités postérieures - La rédaction de la promesse de cession	1% HT du prix de cession (minimum de 1.200,00€ TTC) + 500,00€ TTC + 300,00€ TTC								
TESTAMENT OLOGRAPHE									
Honoraires de testament olographe	70,00€ TTC (débours compris) pour une personne seule 100,00€ TTC (débours compris) pour un couple Si spécificités : durée de travail très variable suivant la complexité sur la base horaire de 250,00€ TTC/heure								
CONSULTATION									
Questions générales sans recherches approfondies	120,00€ TTC/heure (minimum de 60,00€ TTC)								
Questions nécessitant des recherches approfondies	Durée de travail très variable suivant la complexité sur la base horaire de 250,00€ TTC/heure (minimum de 250,00€ TTC)								
DIVERS									
Désarchivage d'un acte ou d'un plan et frais de copie	40,00€ TTC								
Désarchivage d'un règlement de copropriété – état descriptif de division et frais de copie	120,00€ TTC								
Copie d'un acte de notoriété pour une compagnie d'assurance-vie	180,00€ TTC								
Transaction	1% HT du capital exprimé								
Dépôt de pièces divers	300,00€ TTC								
REMISES									
Vente de l'actif à l'organisme de crédit- bail par l'utilisateur de l'immeuble ou vente de l'actif à l'organisme de crédit-bail par un tiers autre que l'utilisateur de l'immeuble :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Remises pratiquées par l'Etude</th> </tr> <tr> <th>Tranches de</th> <th>Réduction en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 10 000 000 €</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Plus de 10 000 000 €</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table>		Remises pratiquées par l'Etude		Tranches de	Réduction en %	Moins de 10 000 000 €	0%	Plus de 10 000 000 €	40%
Remises pratiquées par l'Etude									
Tranches de	Réduction en %								
Moins de 10 000 000 €	0%								
Plus de 10 000 000 €	40%								
Contrat de crédit-bail immobilier (Art. A. 444.130) :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Remises pratiquées par l'Etude</th> </tr> <tr> <th>Tranches de</th> <th>Réduction en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 10 000 000 €</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Plus de 10 000 000 €</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table>		Remises pratiquées par l'Etude		Tranches de	Réduction en %	Moins de 10 000 000 €	0%	Plus de 10 000 000 €	40%
Remises pratiquées par l'Etude									
Tranches de	Réduction en %								
Moins de 10 000 000 €	0%								
Plus de 10 000 000 €	40%								
Cession de contrat de crédit-bail immobilier (Art. A. 444.132) : Cession pure et simple (transfert d'encours sans acquittement de prix par le cessionnaire) ou cession moyennant un prix acquitté par le cessionnaire :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Remises pratiquées par l'Etude</th> </tr> <tr> <th>Tranches de</th> <th>Réduction en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 10 000 000 €</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Plus de 10 000 000 €</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table>		Remises pratiquées par l'Etude		Tranches de	Réduction en %	Moins de 10 000 000 €	0%	Plus de 10 000 000 €	40%
Remises pratiquées par l'Etude									
Tranches de	Réduction en %								
Moins de 10 000 000 €	0%								
Plus de 10 000 000 €	40%								
Levée d'option (Art. A. 444.131) :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Remises pratiquées par l'Etude</th> </tr> <tr> <th>Tranches de</th> <th>Réduction en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 10 000 000 €</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Plus de 10 000 000 €</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table>		Remises pratiquées par l'Etude		Tranches de	Réduction en %	Moins de 10 000 000 €	0%	Plus de 10 000 000 €	40%
Remises pratiquées par l'Etude									
Tranches de	Réduction en %								
Moins de 10 000 000 €	0%								
Plus de 10 000 000 €	40%								